

Règlement intérieur Rive Droite Gymnastique :

L'adhésion au club entraîne l'acceptation sans réserve de toutes les clauses du présent règlement.

1- INSCRIPTION

- Les prix des adhésions sont fixés par le bureau incluant la licence et l'assurance. Pour les personnes ne payant pas d'adhésions, le titre de membre actif, conformément aux statuts, s'acquiert par un paiement de droit d'entrée de 10 euros.
- **Une séance d'essai est autorisée.** A l'issue de cette séance, si l'enfant souhaite poursuivre, il faudra se munir du dossier d'inscription à rendre COMPLET (téléchargeable sur le site). Sans celui-ci l'enfant ne pourra pas participer aux cours.
- **Aucun remboursement des adhésions en cours de saison ne sera possible** (sauf cas exceptionnel à soumettre et à valider par le bureau).

2- ENTRAINEMENTS

- Les gymnastes doivent arriver aux entraînements munis **d'une tenue adaptée** afin de garantir le bon déroulement du cours. Pour les filles : justaucorps ou short brassière ainsi que les cheveux attachés (pas de pinces ou serre tête), et pour les garçons : short et tee-shirt près du corps (sous peine de ne pas pouvoir participer aux entraînements). **Le justaucorps du club reste vivement conseillé (bon de commande disponible sur le site, onglet Boutique).**
- Le port de bijoux est interdit pour la pratique sportive. **Attention : le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires.**
- Les enfants doivent être accompagnés et récupérés au gymnase. Nous demandons aux parents de bien vouloir respecter l'heure des cours. Les enfants sont accueillis dans la salle 5 minutes avant le début de l'entraînement. **A la fin du cours, aucun enfant ne pourra quitter la salle seul sans autorisation écrite de ses parents (document à remplir lors de l'inscription).**
- **Pendant la durée des cours, les parents ne sont pas autorisés à y assister** (hors baby-gym).
- En cas d'absence, les parents doivent prévenir l'entraîneur ou le club.
- Certains cours du samedi sont susceptibles d'être annulés en raison du planning des compétitions, les dates vous seront communiquées le plus tôt possible. Merci de votre compréhension.

3- COMPETITIONS

- Seuls l'équipe technique et l'entraîneur sont habilités à décider de la participation d'un ou d'une gymnaste aux compétitions ainsi qu'à choisir l'équipe et le groupe dans lequel celui-ci évoluera.
- **Pour les gymnastes engagées en compétition :** la présence du gymnaste à TOUTES les compétitions est OBLIGATOIRE et la présence aux compétitions s'entend jusqu'au palmarès inclus. L'absence d'un gymnaste à la compétition peut pénaliser toute l'équipe et donc des sanctions peuvent être prises. **L'achat de la tenue de compétition est obligatoire** (justaucorps et survêtement du club). Lors des déplacements, les enfants sont amenés sur les lieux des compétitions par leurs parents qui les récupèrent ensuite.
- Les gymnastes des groupes compétitions devront remettre à l'entraîneur leurs téléphones portables qui seront rangés durant la durée du cours. Ils seront remis à la fin de l'entraînement.

4- DIVERS

- **Pour toute demande de rendez-vous avec l'entraîneur :** l'entretien s'effectuera en dehors des cours. Le président de l'association pourra intervenir pour toute prise de décision.
- **En cas d'accident pendant les entraînements, les compétitions ou les déplacements effectués en l'absence d'un représentant légal ; les membres de l'association présents prendront toutes les dispositions utiles concernant l'enfant.**
- Dans la salle d'entraînement, il est absolument interdit de fumer, d'utiliser son téléphone portable, de manger et de marcher dans la zone d'entraînement avec des chaussures autres que celles réservées à la pratique de la gymnastique.
- Les enfants devront être munis d'une gourde, pour la boisson durant le cours.